



Comité national de pilotage

STRATÉGIE D'INTERVENTION AGIR AUTREMENT

BULLETIN D'INFORMATION – Avril 2010

Table des matières

1. Rétrospective
2. Renforcement de la SIAA
3. Réponses aux questions
 - Est-ce que toutes les écoles SIAA mettent en œuvre les voies de renforcement de la SIAA?
 - Quel soutien sera offert aux écoles SIAA dans la mise en œuvre des voies de renforcement?
 - Les écoles devront-elles déposer leur planification SIAA au MELS en juin 2010?
 - Comment seront réalisés le suivi et la reddition de comptes des écoles SIAA dans le cadre du renforcement de la SIAA?
4. Rencontre du Comité national et des comités régionaux

Rétrospective

En septembre 2002, 199 écoles secondaires de rangs IMSE¹ 8, 9 et 10, réparties dans l'ensemble des régions du Québec, amorçaient la mise en œuvre de la stratégie d'intervention en milieu défavorisé *Agir autrement* (SIAA).

En 2007-2008, 579 écoles primaires et 71 nouvelles écoles secondaires se sont ajoutées aux 199 écoles initiales. Cette année marque aussi la mise en œuvre du projet ***Déploiement de l'expertise et de l'accompagnement en matière d'intervention en milieu défavorisé*** sur les territoires des directions régionales et des services à la communauté anglophone et l'arrivée de 15 agents de développement en milieu défavorisé (ADMD) pour y contribuer.

Depuis septembre 2009, 554 écoles primaires et 224 écoles secondaires de rangs IMSE 8, 9 et 10, **regroupées dans 66 commissions scolaires, participent à la SIAA**. La [liste des écoles](#) a été mise à jour à partir de la carte de la défavorisation produite par le MELS sur la base des données du dernier recensement canadien (2006) (la liste des écoles SIAA est déposée sur l'Extranet SIAA).

Dès ses débuts, **la SIAA a fait l'objet d'une évaluation portant sur sa mise en œuvre et ses effets**. Des résultats préliminaires ont amené le Comité national de pilotage (CNP) à proposer des **ajustements pour favoriser l'atteinte des objectifs de la stratégie**. Le rapport final de l'évaluation de la stratégie, qui devrait bientôt être rendu disponible, apportera aussi d'autres éclairages utiles pour une amélioration continue de l'intervention en milieu défavorisé.

C'est ainsi que **l'année 2009-2010 sera marquée par la mise en œuvre de [six voies de renforcement de la SIAA](#)**. Ces voies de renforcement sont tirées de la [stratégie L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire](#) que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a lancé en septembre dernier². La 7^e voie de réussite de cette stratégie ministérielle annonce notamment que le renforcement de la stratégie d'intervention *Agir Autrement* prendra appui sur l'action de plus d'une centaine d'écoles primaires et secondaires en milieu défavorisé (133 écoles phares).

¹ Indice de milieu socio-économique.

² <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1055>

Renforcement de la SIAA

À partir des données de la recherche et des observations découlant de l'évaluation, le CNP a retenu six voies de renforcement interreliées et en continuité avec les assises premières de la SIAA. Ces voies donnent des indications sur ce qui doit être priorisé et sur les conditions essentielles à mettre en place pour que les efforts consentis dans les milieux aient plus d'effet sur la persévérance et la réussite des élèves issus de milieux défavorisés.

La **voie 1** insiste sur la nécessité de limiter le nombre d'objectifs de la SIAA. Elle précise ce qui doit être visé prioritairement, et ce, en lien avec les dimensions reconnues incontournables pour la persévérance et la réussite des élèves en milieu défavorisé, soit les apprentissages scolaires et sociaux, l'engagement scolaire et parascolaire et les habitudes de vie. Toutefois, dans une première phase, **la priorité doit être donnée** aux apprentissages scolaires et plus particulièrement **à l'amélioration des compétences en lecture et en mathématique.**

La **voie 2** précise l'importance d'adopter une approche préventive pour l'ensemble des élèves combinée à une approche ciblée, quand cela s'avère pertinent, pour les élèves qui éprouvent des difficultés en cours de route et qui sont plus à risque de décrocher. Il est important que les écoles SIAA consolident les pratiques existantes jugées efficaces, dans l'école et dans les classes, puis les complètent par d'autres pratiques porteuses adaptées à la situation particulière des élèves et du milieu.

La **voie 3** renvoie aux conditions qui permettent au personnel scolaire, aux parents et à la communauté de s'engager dans un processus d'amélioration continue de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves.

Parmi ces conditions, on trouve le leadership de la direction de l'école à l'égard du sens à donner à l'intervention en milieu défavorisé et à la promotion de la justice sociale dans son milieu, de même que le recours à diverses stratégies de mobilisation pour favoriser la participation du personnel de l'école, des parents et des partenaires de la communauté dans le processus décisionnel.

Pour avoir des effets sur les élèves et le milieu, le choix et la mise en place de pratiques probantes exigent aussi la participation active et la collaboration des membres du personnel de l'école (enseignant, professionnel, de soutien, de direction) entre eux, et aussi avec les familles et des partenaires de la communauté.

Cette troisième voie met également l'accent sur la mise en place d'un comité local de pilotage composé notamment de membres du personnel dont le mandat concerne le suivi de la mise en œuvre des voies de renforcement. Le rôle du comité local de pilotage est stratégique pour favoriser la mobilisation ainsi qu'une communication et une collaboration continues entre les membres de l'équipe-école, les parents et les partenaires concernés.

La **voie 4** rappelle l'importance, dans des situations complexes telles que vécues dans un grand nombre d'écoles en milieu défavorisé, de **revenir aux fonctions premières du processus de planification** soit : la mobilisation dans l'action du personnel de l'école et la structuration d'actions efficaces ajustées au milieu. C'est notamment à cette condition qu'un processus de planification peut être porteur en milieu défavorisé.

Il s'agit ici du processus continu dans lequel est impliqué activement le personnel de l'école, et qui permet : de faire le point sur la situation, d'examiner les facteurs en cause (dans la classe, dans l'école, à la maison et dans la communauté) et d'en avoir une compréhension partagée; d'établir des priorités et de définir des objectifs réalistes à court, moyen et long termes; de reconduire et de choisir les approches et les moyens d'action pouvant s'avérer les plus efficaces dans une situation donnée et de faire le suivi de leur mise en place et de l'évaluation des progrès.

Il s'agit donc, avant tout, d'un processus qui doit avoir du sens et être utile pour le personnel de l'école.

La **voie 5** est intimement liée à la voie précédente puisqu'un processus d'amélioration continue des pratiques du milieu suppose l'ajustement des actions en fonction des objectifs poursuivis et des résultats observés.

Pour assurer le suivi et le pilotage de la mise en œuvre du renforcement de la SIAA, il importe de se donner un mécanisme permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du renforcement de la SIAA. C'est dans ce contexte qu'un outil de suivi de la mise en œuvre sera proposé aux écoles SIAA.

La voie 6 est certainement le cœur du renforcement de la SIAA. Elle concerne le partage et le développement d'expertise ainsi que la mise en place de conditions pour un développement professionnel, un soutien et un accompagnement de qualité.

Le personnel des écoles en milieu défavorisé compose avec des situations complexes. Les améliorations souhaitées rendent incontournable la mise en place de conditions qui permettent, au personnel enseignant mais également au personnel professionnel et de soutien, de partager et de développer leur expertise en matière d'intervention en milieu défavorisé.

Les membres du personnel des écoles SIAA doivent avoir accès à un soutien et à un accompagnement continus dans le cadre de la mise en œuvre du renforcement de la SIAA.

Réponses aux questions

Est-ce que toutes les écoles SIAA mettent en œuvre les voies de renforcement de la SIAA?

- L'ensemble des écoles SIAA doivent s'approprier les voies de renforcement de la SIAA et ajuster leurs pratiques compte tenu de leur situation particulière.
- Dans le but de mieux comprendre et de documenter le processus et les conditions qui favorisent la mise en place des changements visés, **133 écoles phares sont accompagnées de façon plus soutenue pour mettre en œuvre dès cette année les six voies de renforcement.**
- L'expertise ainsi développée permettra de dégager des façons de faire particulièrement prometteuses ainsi que des conditions à mettre en place pour y arriver, afin de guider les autres écoles.

*Les 18 et 19 novembre 2009 s'est tenu l'événement national **Ensemble pour la réussite des élèves en milieu défavorisé** qui a réuni quelque 450 personnes : des directions et des enseignants des 133 écoles phares, différents professionnels et gestionnaires des commissions scolaires et du MELS, et des membres du CNP de la SIAA. La rencontre visait à développer une compréhension partagée des voies de renforcement, à mobiliser les acteurs concernés par le projet des écoles phares et à amorcer une réflexion sur sa mise en œuvre à l'échelle locale et régionale ainsi que sur les modalités d'accompagnement et de suivi.*

Quel soutien sera offert aux écoles SIAA dans la mise en œuvre des voies de renforcement?

- Un soutien et un accompagnement soutenus du personnel **des écoles phares** sont prévus pour supporter la mise en œuvre des voies de renforcement dans ces écoles. Ainsi, des ressources des commissions scolaires et des ressources régionales, notamment les agents de développement en milieu défavorisé, seront mobilisées pour soutenir de façon concertée les écoles phares.
- Les modalités de soutien doivent être convenues régionalement avec la collaboration du MELS, des commissions scolaires et des écoles pour s'adapter aux caractéristiques des régions et des milieux.
- Les comités régionaux de pilotage ainsi que les comités locaux de pilotage des commissions scolaires et des écoles phares peuvent être mis à contribution à cet effet.
- Les autres écoles SIAA peuvent aussi être accompagnées selon des modalités convenues régionalement.

Les écoles devront-elles déposer leur planification SIAA au MELS en juin 2010?

- L'expérience des dernières années a montré la nécessité d'une mise au point sur le sens que doit avoir le processus de planification dans la vie d'une école. La planification doit susciter la mobilisation du personnel et conduire à la structuration de l'action de façon à mener concrètement à l'atteinte d'objectifs que l'école se fixe pour améliorer la situation.
- Dans ce contexte, **le processus de planification des écoles SIAA doit se concrétiser dans le plan de réussite, en lien avec le projet éducatif et être déposé à la commission scolaire.**
- Dans la quatrième voie de renforcement, il est suggéré que le processus de planification se réalise de manière continue et que le plan de réussite qui en découle se fasse sur une base triennale de façon à donner une vision à moyen terme des actions à entreprendre. Toutefois, il est possible pour l'école d'apporter annuellement des ajustements au plan de réussite, tel que la loi le prévoit.

Comment seront réalisés le suivi et la reddition de comptes des écoles SIAA dans le cadre du renforcement de la SIAA?

Suivi de la mise en œuvre du renforcement de la SIAA dans les écoles phares

- Pour assurer le suivi sur le plan national de la mise en œuvre des voies de renforcement dans les écoles phares, il a été convenu avec les membres du CNP de demander à la direction de ces écoles de remplir **un court questionnaire de suivi deux fois par année, soit en janvier et en juin.**
- **En 2009-2010 exceptionnellement, le questionnaire de suivi sera rempli une seule fois, en juin 2010.**
- L'outil prend la **forme d'un questionnaire « en ligne »**.
 - ✓ Les questions soulevées sont directement liées aux six voies de renforcement de la SIAA.
 - ✓ La version papier de l'outil sera transmise prochainement aux directions des écoles phares de façon à en permettre l'appropriation.
 - ✓ Bien que ce suivi serve au pilotage national, il devrait surtout être une occasion pour les milieux de faire le point sur leur démarche et sur l'avancement de leurs travaux. Les écoles phares peuvent d'ailleurs compter sur le soutien des ressources des CS et du MELS pour réaliser ce suivi et le documenter en vue d'assurer le rayonnement de cette expertise vers les autres écoles SIAA.

Reddition de comptes annuelle des écoles SIAA

- Dans le cadre du pilotage national de la SIAA, il a été convenu, avec les membres du CNP, que la reddition de comptes des écoles SIAA serait harmonisée aux attentes inscrites dans la convention de gestion et de réussite éducative de l'école.
- Toutefois, il a été convenu de conserver une reddition de comptes annuelle sur l'utilisation des allocations SIAA.

Rencontre du Comité national et des comités régionaux

Le Comité national de pilotage de la SIAA rencontre des représentants des comités de pilotage régionaux

Depuis longtemps, les membres du CNP sont préoccupés par la circulation de l'information entre les différents acteurs concernés par la mise en œuvre de la SIAA au ministère ainsi que dans les commissions scolaires et les écoles.

Considérant le rôle stratégique des comités régionaux de pilotage (CRP), le CNP invitera régulièrement des représentants à participer aux rencontres du CNP.

Ainsi, le 17 février dernier, des représentants des comités régionaux de pilotage de la SIAA de la Montérégie, de Laval-Laurentides-Lanaudière et du Saguenay-Lac St-Jean ont participé à la première rencontre de ce type.

Les échanges, jugés très utiles et instructifs, ont porté sur les travaux en cours dans leur région, sur leur mode de fonctionnement ainsi que sur les éléments gagnants et les écueils rencontrés.

Quelques éléments soulignés lors de ces échanges :

- La SIAA a permis une plus grande mobilisation autour du projet éducatif de l'école et du plan de réussite, une action mieux ciblée.
- L'ajout des écoles primaires à la SIAA semble avoir suscité un plus grand engagement des commissions scolaires.
- La mobilisation dans une démarche rigoureuse qui prévoit l'identification des moyens et la mesure des effets semble encore difficile.
- La difficulté que représente l'intégration de toutes les initiatives ministérielles est mentionnée. À cet effet, la mise en œuvre des conventions de partenariat devrait permettre un meilleur arrimage des différentes attentes ministérielles.

**Membres du Comité national de pilotage
de la stratégie d'intervention *Agir autrement***

Personnes représentant le réseau scolaire

M. Serge Baillargeon	Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
M. Louis Bienvenue	Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)
M. Marc Brunelle	Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement (FQDE)
M ^{me} Lucy De Mendonça	Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec (ADGCSAQ)
M ^{me} Lyne Deschamps	Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
M. Michel Ducharme	Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)
M. Richard Fiset	Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS)
M. Jean-Paul Fossey	Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ)
M. Claude Leclerc	Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS)
M. Sylvain Mallette	Fédération autonome de l'enseignement (FAE)
M ^{me} Josée Scalabrini	Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE)
M. Jacques Tondreau	Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Personnes représentant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M ^{me} Line Gagné	Sous-ministre adjointe aux réseaux
M ^{me} Denise Gosselin	Directrice générale des Services de soutien aux élèves
M. Léo La France	Sous-ministre adjoint aux Services à la communauté anglophone
M ^{me} Nicole Lefebvre Secrétariat	Professionnelle à la Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé
M ^{me} Liette Picard	Directrice des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé
M. Jean Tremblay	Directeur général des politiques, de la recherche et de la planification stratégique
M. Alain Veilleux, président du Comité	Sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire et responsable des régions